



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10 décembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Rahma KHADRAOUI à Andrée LIGONNET – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Grégory ESTREMS à Bénédicte KREBS

Absents : Véronique SORIANO – Isabelle BALLEET – Stéphane JEANNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.12.16 11

OBJET : Marché à bons de commande pour l'achat de denrées alimentaires : avenant n° 1 au lot 6 (fruits et légumes frais) conclu avec la société CLEDOR

Madame Nicole Mauclair, Adjointe déléguée aux Finances et à la commande publique, rappelle aux membres du Conseil Municipal, l'attribution du marché, passé selon une procédure adaptée, à la société CLEDOR pour l'achat de fruits et légumes frais (lot n° 6) dans le cadre de la consultation d'achat de denrées alimentaires.

Ce marché a été conclu pour une durée de 1 an (du 01/01/2012 au 31/12/2012) et renouvelé pour l'année 2013. La forme du marché est celle d'un marché à bons de commande fixant un seuil annuel minimum de 5 000 Euros HT et un seuil annuel maximum de 10 000 Euros HT.

Or, une augmentation des effectifs en 2013 nécessite de prendre en compte un relèvement du seuil maximum autorisé dans le cadre du marché à bons de commande, afin de satisfaire les besoins du service de la restauration scolaire.

L'avenant a pour but d'augmenter le montant maximum du marché de 1 500 € HT, ce qui entraîne une augmentation de 15 %. Le seuil minimum reste inchangé.

L'augmentation du contrat initial étant supérieur à 5%, une délibération est nécessaire pour la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 relatif au marché passé avec la société CLEDOR, titulaire du lot 6 (fruits et légumes frais)
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 17 décembre 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le 18 DEC. 2013

Le Maire

Michel BACCONNIER

(Isère)

